

C-10-2009

**Pour une approche partenariale et
citoyenne de la gestion de la forêt
québécoise**

Par Dominique Tremblay

Actes du séminaire tenu à La Malbaie
les 12 et 13 février 2009

Février 2009

Cahier de l'ARUC-ÉS
Cahier No C-10-2009

« *Une approche partenariale et citoyenne de la gestion de la forêt québécoise* - Actes du séminaire tenu à La Malbaie les 12 et 13 février 2009 »

Par Dominique Tremblay, conseiller au développement territorial au CLD Domaine-du-Roy et étudiant à la maîtrise en gestion des organisations à l'UQAC

Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

Site internet : <http://www.aruc-es.uqam.ca>

Révision linguistique : Francine Pomerleau

ISBN : 978-2-89276-475-8

Dépôt légal 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Présentation de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS

L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS) sont des organismes partenariaux de recherche financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ce consortium de recherche en économie sociale réalise des activités de réflexion, de recherche et de valorisation des connaissances en économie sociale. Ses actions contribuent à la reconnaissance et à l'essor de l'économie sociale comme outil de développement social, culturel, politique et économique du Québec.

L'ARUC-ÉS, créée en 2000, est le premier centre de recherche interuniversitaire québécois entièrement consacré à la recherche partenariale. Ses activités portent sur différents secteurs de l'économie sociale : l'habitat communautaire, les services aux personnes, le loisir et le tourisme social, la finance et le développement local et régional. Créé en 2005, le RQRP-ÉS est quant à lui l'un des six centres canadiens voués à la recherche partenariale en économie sociale. Ses activités sont décentralisées dans les huit régions du Québec où l'on trouve une institution universitaire et ses objets de recherche s'articulent autour des particularités de chacune de ces régions. Les deux centres cohabitent sous le même toit, à Montréal.

Résumé

Ce compte-rendu présente les faits saillants des discussions lors d'un séminaire intitulé *Pour une approche partenariale et citoyenne de la gestion de la forêt québécoise* qui a eu lieu les 12 et 13 février 2009 à La Malbaie. Cet événement visait avant tout un partage des connaissances sur l'émergence des différentes expériences de gestion intégrée de la forêt au Québec. Il représentait aussi l'occasion d'identifier des enjeux et des perspectives d'avenir et de créer un réseau d'échange et d'étude sur les pratiques de gestion intégrée de la forêt québécoise.

Mots-clés : Gestion intégrée de la forêt ; Forêt québécoise ; Développement forestier durable ; Ressources forestières

Tables des matières

PRÉSENTATION DE L'ARUC-ÉS ET DU RQRP-ÉS.....	III
RÉSUMÉ	V
LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS	IX
REMERCIEMENTS.....	XI
AVANT-PROPOS	XIII
Introduction.....	15
Éléments de la problématique	15
Ouverture du séminaire.....	16
Rappel des objectifs.....	16
Présentation des participants et de leurs attentes.....	17
Première partie : Présentation des expériences	21
Le groupe des Partenaires pour le développement forestier durable des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay	21
La forêt communale de Mont-Carmel.....	22
La Forêt modèle du Lac-Saint-Jean.....	23
Le projet d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides	24
Le projet Le Bourdon.....	25
L'Agence de gestion intégrée des ressources	26
La Forêt de l'Aigle.....	26
Constats	27
Deuxième partie : Réactions aux présentations des expériences	29
Conseil québécois du loisir	29
Conseil régional des élus de la Capitale-Nationale.....	30
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.....	30
Université du Québec à Chicoutimi	31
Solidarité rurale du Québec.....	32
Université du Québec en Outaouais.....	32
Troisième partie : L'évaluation du séminaire et les suites à donner	35
Tour de table	35
Conclusion.....	39
Annexe 1 : Comité d'organisation et participants au séminaire	41
Annexe 2 : Fiches signalétiques	43
Annexe 3 : Programmation.....	51

Liste des acronymes, sigles et abréviations

AGIR	Agence de gestion intégrée des ressources
ARUC-ÉS	Alliance de recherche universités-communautés sur l'économie sociale
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CAP	Chantier d'activités partenariales
CLD	Centre local de développement
CQL	Conseil québécois du loisir
CQT	Coopérative Quatre Temps
CRÉ	Conférence régionale des élus
CtAF	Contrat d'aménagement forestier
FMLSJ	Forêt modèle du Lac-Saint-Jean
GIR	Gestion intégrée des ressources
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
PAAI	Plan annuel d'aménagement intégré
PDGIR	Plan directeur de gestion intégré des ressources
PSIM	Plan stratégique intégré de mise en valeur
PDFD	Partenaires pour le développement forestier durable
SRQ	Solidarité rurale du Québec
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQO	Université du Québec en Outaouais
URQ	Université rurale québécoise

Remerciements

Cette activité n'aurait pas été possible sans la gracieuse participation des animateurs, conférenciers, panélistes et experts, ni sans la généreuse contribution des partenaires organisateurs de l'événement : le groupe des Partenaires du développement forestier durable (PDFD) des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay, l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). La réalisation de ce séminaire a été rendue possible grâce à la participation financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Nous les en remercions tous et toutes grandement et tenons à rendre hommage à tous les participants du séminaire pour leur intérêt et leur implication dans la démarche amorcée par la tenue de cet événement.

Pour le comité organisateur,
Dominique Tremblay

AGTF Charlevoix/Bas-Saguenay

Association des gestionnaires de territoires fauniques Charlevoix/Bas-Saguenay



Avant-propos

Voici les actes du séminaire *Pour une approche partenariale et citoyenne de la gestion de la forêt québécoise* qui a eu lieu les 12 et 13 février 2009 à La Malbaie, dans la région de Charlevoix. Ce document réunit l'ensemble des communications qui ont été partagées au cours de ce séminaire.

L'idée de tenir ce séminaire sur les enjeux liés à la prise en charge démocratique et citoyenne de la forêt québécoise est le fruit d'un travail conjoint entre les gens du PDFD¹ et des chercheurs du Chantier d'activités partenariales en développement local et régional de l'ARUC-ÉS².

Ce séminaire visait avant tout un partage des connaissances sur l'émergence des différentes expériences de gestion intégrée de la forêt. Ce rassemblement était aussi l'occasion d'identifier des enjeux et des perspectives d'avenir et de créer un réseau d'échange et d'étude sur les pratiques de gestion intégrée de la forêt québécoise.

Le séminaire fut également l'occasion de connaître les différentes expertises développées par les participants. Enfin, la présence de chercheurs, d'experts et de praticiens, tous réunis pour réfléchir ensemble sur une gestion alternative des ressources forestières, a permis le croisement des savoirs théoriques et pratiques.

¹ En 2003, dans le cadre du Congrès forestier mondial tenu à Québec sous le thème « La forêt : Source de vie », les différents intervenants des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay se sont sentis interpellés par cette thématique. Y voyant une opportunité inouïe de présenter au reste du monde leur façon de faire afin de répondre aux enjeux auxquels faisaient face nos communautés, les organismes du milieu se sont regroupés afin de faire le bilan concerté des problématiques territoriales, des défis qu'elles représentent (d'ordres forestiers, fauniques, récréotouristiques, économiques et sociaux) et surtout, des moyens pour les relever, le tout consigné dans un mémoire. C'est ainsi qu'est né le groupe des « Partenaires pour le développement forestier durable (PDFD) des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay ».

² L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) est un programme de recherche partenariale en économie sociale financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Créée en 2000, l'ARUC-ÉS est le premier centre de recherche interuniversitaire québécois entièrement consacré à la recherche partenariale.

Introduction

Éléments de la problématique

Les activités forestières au Québec ont longtemps été concentrées dans l'extraction de la matière ligneuse, faiblement transformée, et réalisées par deux grands acteurs : les grandes entreprises forestières et le ministère des Ressources naturelles du Québec. Ce modèle d'exploitation forestière est progressivement entré en crise, tant en raison de circonstances externes (taux de change, conflit sur le bois d'œuvre, etc.) qu'en raison de l'épuisement et de l'éloignement de la ressource, de la contestation du mode de gestion et d'exploitation forestière et de la volonté d'acteurs, de plus en plus nombreux, d'utiliser la forêt et d'y développer d'autres activités.

L'adoption d'un nouveau régime forestier en 1986 ouvrait la porte à la participation de nouveaux acteurs et à de nouveaux usages de la forêt. Elle a en même temps permis que se développe un lien étroit entre des établissements forestiers et le territoire. De fait, de nombreuses communautés locales vivent étroitement — pour ne pas dire presque exclusivement — des activités forestières. La crise actuelle met ainsi en évidence le besoin pour ces collectivités d'assurer un aménagement viable et durable de la forêt, permettant de maintenir et de développer des emplois de qualité pour ses habitants, en même temps que de préserver celle-ci comme un milieu de vie.

Au cours des 20 dernières années, de nouvelles initiatives se sont développées ayant pour objectif une « gestion intégrée de la forêt » et mobilisant de nombreux acteurs (municipalités et MRC, organismes de loisir et de tourisme, coopératives forestières, communautés autochtones, syndicats, groupes écologistes, etc.). Ces initiatives prennent différentes formes : tables de gestion intégrée des ressources (GIR), forêt modèle, laboratoires ruraux, tables régionales de concertation (ex. : les commissions forestières des conférences régionales des élus), etc. Ces initiatives se connaissent peu et ne sont pas forcément homogènes. À titre d'exemple :

- Certaines ont plusieurs années d'existence, d'autres sont très récentes;
- Certaines sont structurées formellement autour d'une organisation avec une mission et des objectifs précis; d'autres sont des tables de concertation, pas forcément incorporées;
- Certaines ont des ressources (budget, employés), d'autres peu ou pas;
- Certaines relèvent de l'initiative publique ou municipale, d'autres de l'initiative privée ou d'autres encore de l'entrepreneuriat collectif (économie sociale);
- Certaines développent des partenariats avec la grande entreprise, d'autres non;
- Certaines privilégient la rencontre d'acteurs spécifiques autour d'objectifs précis ou d'usage spécifique de la forêt, d'autres s'ouvrent à tous les acteurs impliqués dans toute activité forestière.

Au cours du dernier quart de siècle, une double préoccupation s'est ainsi développée : la biodiversité et la sociodiversité comme conditions du développement à long terme de la forêt. Pour autant, les visions, objectifs et activités concrètes peuvent tantôt converger, tantôt diverger. Les modes d'organisation, et de gouvernance en particulier, sont variables. Nous avons choisi ici de présenter et discuter davantage des initiatives présentant les caractéristiques suivantes :

- Gouvernance collective, démocratique et locale qui s'appuie sur une gestion pouvant concilier les intérêts de différents acteurs aux visions parfois contrastées/opposées;
- Objectifs de gestion de la forêt qui, tout en générant des retombées économiques, n'ont pas pour finalité ultime de faire du profit, mais plutôt de répondre aux besoins exprimés par les acteurs de la communauté;
- Différent des modèles gouvernementaux (agences) et privés (autour et à partir d'une entreprise privée) pour s'articuler au sein d'une association, d'une coopérative ou d'un regroupement sans but lucratif.

Ouverture du séminaire

Monsieur Guy Néron, président du groupe des PDFD, procède au mot de bienvenue et il remercie les participants de leur présence. Il présente également la région de Charlevoix, composée à 86 % de couvert forestier et les grands enjeux qui ont mené à la création du groupe des PDFD.

Rappel des objectifs

À partir de l'approche de concertation des PDFD, l'idée d'organiser un séminaire a germé à la suite de l'émergence de nouvelles formes de gestion et d'utilisation de la forêt qui ont donné naissance à des expériences originales. Les organisateurs veulent inscrire le séminaire dans cette mouvance pour approfondir les liens qui peuvent se tisser entre ces expériences, ces chercheurs, ces partenaires d'organismes impliqués dans les champs du développement durable, de l'économie sociale et autres.

Les animateurs rappellent les objectifs généraux du séminaire qui consistent à partager les connaissances des différentes expériences et à créer un premier rendez-vous pour un dialogue entre les représentants de ces expériences et aussi avec le milieu universitaire et les organismes touchés par la gestion intégrée des ressources.

D'une façon encore plus spécifique, deux grandes questions vont baliser les discussions :

- 1- Quel est le diagnostic de la situation porté par chacun? Quels sont les enjeux, les perspectives de développement et les besoins?
- 2- Quelles sont la dynamique collective des acteurs et la dynamique de la participation des partenaires impliqués dans les expériences innovatrices de gestion intégrée de la forêt québécoise?

Le séminaire se déroulera en trois parties : la présentation des expériences, la réaction du panel et des organisations sur les présentations des expériences et, finalement, l'évaluation de l'expérience et les suites à donner.

L'animateur Vincent van Schendel rappelle l'origine de ce séminaire, puis demande aux participants de se présenter et de parler brièvement de leur motivation à y participer.

Présentation des participants et de leurs attentes

Charles Langlois, de la CRÉ de la Capitale-Nationale, se demande où commence la gestion intégrée des ressources. Sa participation au séminaire vise à l'outiller pour intégrer les enjeux dans un plan de gestion régional et intégré des ressources d'un territoire, au sein d'une entité administrative comme une conférence régionale des élus.

Yves Lamarche, de la Forêt de l'Aigle, participe au séminaire dans le but de partager les facteurs de réussite du projet de forêt habitée et aussi apprendre des autres expériences. La création d'un réseau est également un objectif qui interpelle son organisation.

Luc Bérard, du MRNF, désire s'enquérir de ce que les expériences ont à dire afin de faire cheminer les réels besoins au sein du ministère. Les suites à donner au Livre vert sont également un enjeu sur lequel M. Bérard travaille et l'information partagée au séminaire pourrait inspirer certaines orientations.

Pierre Trudel, du Conseil québécois du loisir, rappelle que de multiples usages de la forêt sont faits par le biais des activités de loisir des Québécois. Le CQL cherche à intégrer les attentes des adeptes d'activités de plein air en milieu forestier dans la planification forestière des territoires.

Valérie Laberge, du groupe des PDFD, désire recueillir des informations sur les façons de faire des autres expériences de gestion intégrée et elle est aussi interpellée par la démarche de création d'un réseau d'échange. *Jean Bergeron* rejoint les propos de Valérie et, en tant qu'agent de développement rural pour le Petit-Saguenay, son intérêt est accru en raison du projet de laboratoire rural porté par les PDFD.

Marc Leblanc, du MRNF, travaille au projet écosystémique de la Réserve faunique des Laurentides. Cette expérience se distingue des autres puisqu'elle est portée par un ministère. Par contre, il manifeste un intérêt certain en ce qui concerne les autres expériences présentées, puisque la concertation autour du projet écosystémique regroupe sensiblement les mêmes types d'acteurs que ceux des autres expériences.

Jacques Boucher, chercheur de l'UQO, réalise un projet de recherche sur le cas de la Forêt de l'Aigle. La recherche porte sur les questions des dimensions sociales, de la gouvernance de la forêt, des nouveaux acteurs et de la réaction relativement aux crises. M. Boucher est intéressé par les rapports entre acteurs et sa participation au séminaire est une belle occasion de partager certains résultats de recherche, tout en observant les rapports autour de la table. Pour le séminaire, il est accompagné de deux étudiants à la maîtrise, *Jean-François Patry* et *Amélie Girard*. M. Patry rédige un mémoire sur les activités d'intégration des entreprises récréotouristiques en milieu forestier. Il est aussi présent pour comprendre mieux le réseau qui se crée. Mme Girard, quant à elle, est intéressée par la foresterie autochtone et elle étudie le cas de la communauté ilnu de Mashteuiatsh.

Nathael Bergeron, de la coopérative Quatre temps, aimerait pouvoir comparer sa situation avec celles d'autres organismes qui vivent des problématiques similaires à celles vécues par la coopérative.

Sylvie Bernier, du MRNF, mentionne d'entrée de jeu son intérêt pour le cheminement du groupe des PDFD qu'elle suit depuis les débuts. Elle travaille également sur la réforme du Livre vert et le séminaire représente pour elle une belle occasion d'approfondir les enjeux des expériences qui y sont présentées.

Guy Néron a pour sa part des attentes particulières en ce qui a touche au laboratoire rural du groupe des PDFD et il désire ramener à la commission régionale les attentes du territoire versus la gestion intégrée de la forêt. Aussi, le séminaire représente une belle activité de transfert de connaissances et d'expertises pour leur expérience de laboratoire.

Benoît Poulin du MAMROT est, de son côté, interpellé par l'aspect gouvernance et l'appareil municipal des communautés forestières. Son rôle d'observateur pour le projet de laboratoire du groupe des PDFD l'amène également à contribuer à l'évolution de ce projet.

Stéphane Charest, du CLD Charlevoix-Est, est associé aux démarches du groupe des PDFD depuis trois ans. La diffusion de connaissances et l'amélioration du réseau entre les expériences pour mieux répondre aux besoins de chacun lui sont essentielles.

Raymond Barrette, du projet Le Bourdon, se dit surpris par le nombre d'expériences de gestion intégrée de la forêt au Québec. Il mentionne également que, bien qu'il connaisse l'existence de certaines des autres expériences, la connaissance de leurs activités est faible. Il mentionne que l'intégration des usages va au-delà de l'harmonisation des usages. Il se questionne aussi sur l'échéance du gouvernement qui vise l'aménagement intégré en 2013, en se demandant comment ça peut se produire si on n'a pas déjà commencé à faire de l'intégration.

Michel Bouchard, de l'AGIR, possède une bonne expérience en gestion intégrée des ressources et il se dit surpris par l'intérêt envers la GIR et la foresterie communautaire. De plus en plus d'acteurs parlent de la GIR et du besoin primordial que les communautés soient plus impliquées dans la GIR. La création d'un réseau l'interpelle également.

Stéphane Turcot, de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean, vise à développer la forêt avec l'ensemble de ses ressources. Pourquoi développe-t-on la gestion intégrée des ressources à son avis? Pour aller plus loin que la simple récolte de matière ligneuse. Le séminaire se veut un partage des connaissances développées et un endroit pour recueillir ce que les autres font en la matière.

Yvon Soucy, maire de la municipalité Mont-Carmel, est aussi à la tête d'un projet de laboratoire rural qui vise à créer une forêt communale inspirée du modèle français. Mont-Carmel est la première municipalité autre qu'une communauté autochtone à détenir un CtAF. Pour M. Soucy, la participation au séminaire est une première occasion de partager l'expérience de Mont-Carmel et son intérêt à partager ses enjeux avec les autres expériences est aussi présent.

Cherkaoui Ferdous, de Solidarité rurale Québec, fait part de la préoccupation de son organisation à l'égard des forêts communautaires dès la création de SRQ. Beaucoup d'interventions sont faites par SRQ sur le régime forestier et il considère important de le réformer et de laisser une place substantielle aux communautés forestières dans la gestion de leur territoire. Il nous informe que SRQ est en cours de préparation d'un guide sur la forêt communautaire avec une perspective territoriale.

Genevieve Shields est coordonnatrice de l'ARUC-ÉS. La recherche s'effectue en partenariat où se côtoient les acteurs terrain et les chercheurs universitaires. Son intérêt à se donner un lieu commun pour le partage des connaissances est donc manifeste. L'évaluation de l'apport citoyen dans les nouvelles initiatives fait aussi partie de ses attentes.

L'animateur Pierre Deschênes décrit le déroulement des présentations et les participants se mettent d'accord sur l'ordre de présentation suivant :

- Groupe des PDFD;
- La forêt communale de Mont-Carmel;
- La Forêt modèle du Lac-Saint-Jean;
- Le projet d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides;
- Le projet Le Bourdon;
- L'Agence de gestion intégrée des ressources;
- La Forêt de l'Aigle.

Première partie

Présentation des expériences³

Le groupe des Partenaires pour le développement forestier durable des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay

Valérie Laberge

Régions administratives 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean et 03 Capitale-Nationale

Depuis plusieurs années, les communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay sont aux prises avec de nombreux défis à relever sur le territoire d'appartenance, lequel est partagé entre deux régions administratives : la région 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean) et la 03 (Capitale-Nationale). Afin d'élaborer des stratégies qui permettraient la mise en œuvre d'actions concrètes sur ce territoire et de mettre en valeur la forêt du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Est de Charlevoix et du Bas-Saguenay, les intervenants du milieu forestier de ce territoire ont formé, en 2003, le groupe des Partenaires pour le développement forestier durable (PDFD) des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay.

Les principaux objectifs du groupe sont :

- Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en valeur du territoire forestier et au développement d'outils et de mesures d'aménagement adaptés à l'état et la composition des forêts de notre territoire et aux collectivités qui en dépendent;
- Améliorer la condition du réseau routier forestier;
- Réhabiliter la forêt mixte vers le plein potentiel offert par les qualités de station du domaine de la sapinière à bouleau jaune de l'Est;
- Miser sur les opportunités offertes par une forêt habitée, située à proximité des usines de transformation afin de mettre en œuvre des projets de sylviculture intensive;
- Soutenir les projets relatifs aux principes de forêts habitées;
- Permettre à tous les intervenants du milieu forestier de participer aux orientations de développement du territoire forestier.

Pour le territoire occupé, les activités du groupe des PDFD sont réalisées dans l'esprit de la mise en valeur de la sapinière à bouleau jaune de l'est de Charlevoix et du Bas-Saguenay, selon une optique de gestion intégrée. Cela représente également une opportunité de travailler différemment selon l'approche de gestion du territoire en misant sur ce que chaque partie impliquée peut apporter, que ce soit au sujet des problématiques forestières, environnementales, économiques ou sociales, de façon à développer un modèle de gestion adapté à la forêt mixte et axé sur le partenariat.

³ Les lecteurs sont invités à prendre connaissance de l'Annexe 2 qui présente pour chacune des expériences, quelques éléments signalétiques synthétisés.

La reconnaissance envers les acteurs de la gestion intégrée est plus officielle en 2009 qu'elle ne l'était en 2000. Par contre, il ne faut pas négliger les forêts qui sont gérées par des tables de concertation qui n'ont pas de statut légal. Cette reconnaissance est primordiale pour la consolidation des expériences et ça leur permettrait de se concentrer sur leurs opérations plutôt que sur le financement récurrent de l'organisation.

La forêt communale de Mont-Carmel

Yvon Soucy

Région administrative 01 Bas-Saint-Laurent

À la suite de l'obtention d'un projet de laboratoire rural par le ministère des Affaires municipales et des Régions et à l'octroi d'un contrat d'aménagement forestier (CtAF) par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la municipalité de Mont-Carmel a entrepris d'intégrer la gestion des différents usages sur une partie de son territoire situé en terres publiques.

Le constat qui prévalait au moment du dépôt du projet était le suivant :

- Crise forestière d'envergure;
- Fermeture de l'usine de sciage du village et perte d'un moteur économique;
- Demande de transfert du CAAF de cette usine vers une usine d'une autre région;
- Quasi-abandon de la pourvoirie à droits exclusifs située sur le territoire de la municipalité.

Les objectifs visés par le projet sont :

- Concrétiser le passage d'un outil de développement socioéconomique qui était une usine à un autre qui est un territoire. Le territoire ciblé : la pourvoirie de la Baronnie de Kamouraska;
- Adopter une approche de gestion comparable au modèle français de la forêt communale;
- Compter sur l'expertise du MRNF pour supporter la municipalité dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet;
- Développer la gestion intégrée des ressources.

Le projet de Mont-Carmel préconise la multifonctionnalité de son territoire en réalisant des activités de coupe forestière, de valorisation de la biomasse par un projet de chaufferie municipale et de récréotourisme par la relance de la pourvoirie à droits exclusifs qui appartient présentement à un promoteur privé. L'expérience compte beaucoup sur la refonte du régime forestier pour consolider ses activités et générer des retombées pour le milieu qui a une plus grande part d'implication dans la gestion des ressources.

Le 1^{er} avril 2008, la municipalité de Mont-Carmel s'est vu octroyée un CtAF et reçu une aide financière pour soutenir le laboratoire rural, ce qui a permis de lancer l'expérience de forêt communale. Une table des municipalités forestières pour former et informer les élus sur les bienfaits de la prise en charge du développement forestier par les communautés est aussi en place.

La Forêt modèle du Lac-Saint-Jean

Stéphane Turcot

Région administrative 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean

Né d'une entente tripartite entre le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy, le projet de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ) s'est développé sous la gouverne, à parts égales, d'Autochtones et de non-Autochtones, un partenariat unique et innovateur.

Le projet, géré par l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise, a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence durables des communautés et de développer une gestion durable et intégrée des ressources du milieu forestier comme outils privilégiés pour les populations qui désirent continuer à vivre de la forêt et adopter, entre autres, un mode de gestion axé sur la foresterie communautaire. Sont toujours présentes les préoccupations d'organiser, recueillir et partager l'information par une participation active à un réseau d'échange et d'étude.

Pour atteindre ses objectifs, la FMLSJ tient compte des enjeux suivants :

- Expertise collective;
- Partenariat intercommunautaire;
- Retombées économiques;
- Concertation;
- Intérêts, savoirs et fierté;
- Conservation de l'environnement.

L'observation faite par la FMLSJ est que toutes les expériences ont des objectifs somme toute assez similaires, mais que chacune utilise des moyens différents pour les atteindre. Ces moyens sont basés sur les particularités de chacun des milieux et tiennent compte des intérêts de chaque membre des expériences.

Le projet est financé par le Service canadien des forêts dans le cadre de son Programme des collectivités forestières, ce qui représente un avantage quant à la pérennité de l'organisation par rapport aux autres puisqu'un financement récurrent sur cinq ans, dans le contexte des expériences de gestion intégrée des ressources, est considéré comme une base financière solide et à long terme.

Le projet d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

Marc Leblanc

Régions administratives 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean et 03 Capitale-Nationale

En 2006, dans la foulée des actions visant à implanter l'aménagement écosystémique en forêt publique, un projet pilote a été mis en oeuvre dans la Réserve faunique des Laurentides. Ce projet est mené par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Les objectifs poursuivis par cette expérience sont :

- Tester la faisabilité de l'aménagement écosystémique en vue d'une application sur tout le territoire québécois :
 - dresser une liste des enjeux du territoire;
 - réaliser des portraits de la situation relativement aux enjeux identifiés;
 - forger des consensus autour des enjeux;
 - développer des solutions aux problématiques liées aux enjeux;
 - mesurer les impacts écologiques, économiques et sociaux.
- Développer et tester des outils de mise en oeuvre de l'aménagement écosystémique;
- Développer une approche en matière d'acceptabilité sociale :
 - expérimenter le modèle de participation « Table des partenaires » (participation active, concertation et adhésion des partenaires aux résultats du projet);
 - documenter les valeurs associées à la forêt des populations des deux régions touchées (enquête téléphonique).
- Faire des recommandations au ministre des Ressources naturelles et de la Faune sur la stratégie d'aménagement écosystémique à employer et qui aura fait l'objet d'un large consensus à la Table des partenaires;
- Au terme du projet, appliquer la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides.

Certains enjeux sont priorités dans le cadre des travaux exécutés par l'expérience de la Réserve faunique des Laurentides :

- Aménagement forestier et santé des forêts;
- Faune aquatique et terrestre;
- Récréation et utilisation du territoire;
- Accès au territoire;
- Eau et sols;

- Biodiversité;
- Parcs nationaux;
- Prise en compte des droits et des intérêts des Premières nations.

L'expérience a comme préoccupation d'adapter le projet pilote aux réalités locales en utilisant une approche scientifique. Le MRNF est un facilitateur en dirigeant la Table des partenaires et en adoptant une approche équitable et des règles de fonctionnement bien établies.

Le projet Le Bourdon

Raymond Barrette

Région administrative 15 Les Laurentides

Les collectivités forestières de la MRC d'Antoine-Labelle sont confrontées, depuis quelques années, à un défi de taille : maintenir leurs acquis et assurer leur survie. Dans ce contexte, 19 partenaires se sont unis afin de se battre pour construire dans un environnement contraire. Ils ont adopté une nouvelle approche de développement pour le territoire en favorisant le développement d'activités économiques basées sur les richesses du milieu naturel afin de créer et de maintenir une prospérité sociale.

Les objectifs poursuivis sont :

- Optimiser la capacité de production du territoire dans une perspective d'aménagement forestier durable en respect de la biodiversité à l'échelle du paysage;
- Accroître les retombées économiques relatives aux secteurs forestiers et récréotouristiques;
- Mettre à la disposition des partenaires du projet et des collectivités forestières de la MRC d'Antoine-Labelle les outils nécessaires pour leur permettre d'être en mesure de réagir face aux enjeux et aux possibilités liés aux ressources du milieu forestier;
- Participer activement à des réseaux nationaux et internationaux d'échange portant sur la gestion forestière durable et le développement des collectivités.

Le Bourdon travaille à la mise en œuvre du projet modulée selon les échéances relatives à la planification stratégique du territoire forestier public du Québec. Le mandat principal de l'organisation est le développement et le dépôt d'une stratégie d'aménagement forestier intégré suivi de l'élaboration du plan stratégique intégré de mise en valeur durable des ressources et du territoire (PSIM). Le déploiement du PSIM se fera ensuite.

Dans ce contexte, Le Bourdon est grandement intéressé à recevoir les expériences des autres pour les inclure à sa démarche de plan d'aménagement forestier intégré. Le projet vise aussi à réussir un passage d'une gestion normative des interventions forestières vers une gestion par objectifs.

L'Agence de gestion intégrée des ressources

Michel Bouchard

Région administrative 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean

Afin d'appliquer les principes de gestion intégrée et dans le but de se doter d'une expertise collective, huit corporations locales de développement de collectivités forestières au nord du Lac-Saint-Jean s'unissent pour mettre sur pied l'Agence de gestion intégrée des ressources en 2000.

Au fil des années, l'Agence de gestion intégrée des ressources a réalisé plusieurs plans, dont :

- Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources des territoires forestiers. Il est disponible pour chacun des territoires municipaux sous CAAF de la MRC de Maria-Chapdelaine : Girardville, Normandin, Notre-Dame-de-Lorette, le Projet de forêt habitée des aires communes 27-01 et 27-02, Saint-Edmond-les-Plaines et Saint-Thomas-Didyme;
- Plan annuel d'aménagement intégré (PAAI). Il consiste à planifier l'aménagement des ressources en tenant compte des potentiels identifiés et des modalités suggérées dans les PDGIR de ces territoires;
- Plans de développement écotouristique.

L'Agence soutient les corporations locales des collectivités forestières dans leurs opérations en faisant l'évaluation et la planification de la gestion intégrée des ressources sur leur territoire. Lors de sa création, l'Agence était le bras agissant du Centre local de développement Maria-Chapdelaine pour le développement du milieu forestier. Au fil des ans, l'Agence a accru ses activités pour devenir autonome et indépendante du CLD par l'incorporation de l'organisme l'année dernière. L'Agence vise la pérennité par le développement socioéconomique des communautés membres et aussi par la réalisation de mandats professionnels liés à l'expertise qu'ils ont développée.

La Forêt de l'Aigle

Yves Lamarche

Région administrative 07 Outaouais

En 1982, le ministère des Ressources naturelles (MRN) attribue au territoire de la Forêt de l'Aigle une protection spéciale et il en fait une réserve forestière. Le MRN procède ensuite à un inventaire forestier des lieux afin de mieux connaître le territoire. La croissance de l'intérêt du public pour la gestion participative et l'implication des citoyens incitent le MRN à instaurer, en 1996, un projet pilote de forêt habitée sur le territoire de la Forêt de l'Aigle.

La Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle gère un territoire selon un concept de forêt habitée. Celui-ci implique une approche de gestion multiressource (forêt, faune, récréotourisme et sociale) selon une dynamique régionale et dont les actions profitent aux communautés qui habitent sa périphérie.

Les objectifs d'harmoniser la conservation et la mise en valeur de l'ensemble des ressources de la Forêt de l'Aigle afin d'intensifier le dynamisme socioéconomique local, et ce, dans le respect des aspirations de la communauté, sont omniprésents dans la gestion de l'expérience.

L'expérience de la Forêt de l'Aigle démontre clairement qu'une gestion intégrée peut être rentable lorsque l'organisation a un droit sur la ressource, ou encore, sur ses usufruits. La Forêt de l'Aigle représente un cas d'espace et un exemple duquel s'inspirer. Parmi les expériences présentes au séminaire, celle-ci est la seule qui s'autofinance.

Constats

À la suite des présentations des expériences, certains constats sont faits par l'équipe d'animateurs. Ces constats stipulent, tels qu'ils sont énumérés par Vincent van Schendel :

- Qu'il est possible de développer la forêt différemment;
- Que la pratique de la gestion intégrée se fait dans une approche locale;
- Que la GIR intègre différents acteurs et activités qui concilient production, qualité de vie, usages du territoire et retombées pour les communautés forestières;
- Que la forêt, c'est d'abord une activité humaine. Pendant des années, deux grands acteurs, le gouvernement et la grande entreprise, ont planifié et géré la forêt, mais maintenant plusieurs intervenants amènent un besoin de coordination, de partage de connaissances, d'accès au financement afin de planifier, réunir, définir ensemble les problèmes propres aux communautés forestières;
- Que le fonctionnement par consensus est de mise, il n'y a pas de solution miracle pour le travail en commun;
- Que les expériences individuelles sont peut-être précurseurs à une approche future de la gestion de la forêt québécoise;
- Que les expériences sont apparues à la suite d'une volonté de trouver des solutions concrètes à des problématiques des milieux.

À partir de ces constats de base, des conditions gagnantes se retrouvent dans chacune des expériences. Il semble donc possible d'atteindre une efficience dans la gestion de la ressource lorsque plusieurs acteurs se mobilisent autour d'un même enjeu. Les conditions gagnantes prépondérantes exprimées à la suite des présentations sont les suivantes :

- La connaissance de leur territoire respectif et des acteurs qui le composent;
- La démonstration qu'il est possible d'opérer avec des contraintes plus serrées sans restreindre la rentabilité financière en dépit des normes souples et permissives;
- Les responsables des expériences ont des formations spécialisées liées à la GIR, mais ils doivent tous développer des aptitudes de gestion dans le contexte de mobilisation;
- La multifonctionnalité des territoires.

De plus, les expériences réussissent à gérer la ressource par la mobilisation sans avoir de réelle emprise légale sur celle-ci. Dans ce contexte de mobilisation, les expériences réussissent à faire reconnaître leurs enjeux et leurs préoccupations à la grande entreprise, ou encore, à ceux qui détiennent les droits sur la ressource. Ce qui rend la tâche ardue, c'est que les droits sont consentis à une multitude d'utilisateurs sur les mêmes territoires. C'est ce qui rend, par contre, la concertation essentielle au respect des valeurs et des principes de chaque usager du territoire.

Deuxième partie

Réactions aux présentations des expériences

Le constat général qui ressort d'abord des sept présentations auxquelles les participants ont assisté est que, contrairement aux attentes initiales formulées lors de la réalisation de la programmation, les expériences sont rendues à l'étape de se connaître plutôt qu'à celle de réfléchir ensemble.

Le comité organisateur avait peut-être sous-estimé le degré de connaissance des expériences les unes par rapport aux autres. Ainsi, les présentations ont été plus longues que prévues, mais elles ont tout de même permis un important rattrapage qu'il était essentiel de faire. Maintenant, six organisations ayant des intérêts différents, mais des préoccupations communes quant à la gestion intégrée des forêts, sont appelées à réagir aux différents constats effectués au préalable.

Conseil québécois du loisir

Pierre Trudel

Le Conseil québécois du loisir est un organisme à but non lucratif qui contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec. Les activités de plein air font partie intégrante des loisirs des Québécois. Le nombre de Québécois adeptes de plein air s'accroît sans cesse. Cet intérêt grandissant, tout comme l'intégration des activités de plein air au mode de vie, se comprend aisément à une époque marquée par la recherche du bien-être, par un besoin social croissant de nature et par des préoccupations relatives à la santé et à l'environnement.⁴

Cette popularité croissante des activités de plein air entraîne des préoccupations sur des problématiques liées aux milieux :

- Difficulté d'accès au territoire;
- Difficulté de maintenir les équipements en bon état;
- Augmentation des conflits d'usages;
- Pérennisation des infrastructures;
- Préservation des paysages;
- Accroissement de la demande des adeptes pour des expériences de qualité.

En conclusion, compte tenu de la popularité croissante des activités de plein air, aurons-nous des territoires en qualité et en quantité suffisantes? Voilà un des enjeux de cet organisme qui justifie son intérêt à faire partie de la gestion intégrée des ressources dans les territoires à usages partagés.

⁴ Tiré du rapport de recherche : *Loisir de plein air au Québec : Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique*. Conseil québécois du loisir, mars 2008.

Conseil régional des élus de la Capitale-Nationale

Charles Langlois

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale est une personne morale de droit public assujettie à la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions. Officiellement créée le 30 mars 2004, elle est reconnue comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire qu'elle représente, soit la région de la Capitale-Nationale. Ses mandats consistent essentiellement à :

- Favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- Donner des avis au ministre sur le développement de la région;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour la région;
- Conclure des ententes spécifiques avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires.

Le territoire couvert par la CRÉ est celui de la région de la Capitale-Nationale. Principal pôle démographique du centre et de l'est du Québec, il s'étend d'est en ouest sur une distance de 350 km le long du fleuve Saint-Laurent et il couvre une superficie terrestre de 18 639 km². Il regroupe les municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix-Est, de Charlevoix, de La Côte-de-Beaupré, de l'Île d'Orléans, de La Jacques-Cartier et de Portneuf, ainsi que l'agglomération de Québec (qui inclut les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures) et la réserve indienne de Wendake.⁵

Le territoire est très hétérogène avec une sous-région à fort couvert forestier, Charlevoix, et une autre très urbanisée, l'agglomération de Québec. Le mandat est d'élaborer un plan de développement intégré des ressources et du territoire pour l'ensemble de la région, ce qui représente un défi en soi. Même si la gestion intégrée des ressources doit provenir des milieux, il est essentiel d'avoir une vue du territoire par une perception stratégique des organisations comme les CRÉ, par leur table de concertation de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Sylvie Bernier

Sylvie Bernier présente la perception du secteur faune du Ministère et ses préoccupations envers une réelle application de la GIR versus l'harmonisation des ententes. L'impression générale est que l'on travaille plus à faire des ententes qu'à mettre en application la GIR.

Sa définition personnelle de la GIR serait : « Volonté du milieu à trouver ensemble des solutions face à un problème commun en tenant compte de toutes les ressources d'un territoire. » À son avis, mettre ensemble les enjeux de chacun n'est pas de la GIR, c'est plutôt de la bonne entente. La vraie GIR est de mettre ensemble les enjeux de chacun vers un objectif commun. Il est donc nécessaire que l'État accompagne les gens du milieu à cibler l'objectif

⁵ Tiré du site Web de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, <http://www.crecn.qc.ca/>

commun pour la prospérité et la survie de leurs communautés. Pour y arriver, il y a des facteurs importants à prendre en compte dont :

- La connaissance du territoire;
- La formation;
- L'aménagement durable des forêts;
- L'application de la réelle GIR par des organismes qui sont déjà organisés.

Afin de mettre en lien les idées théoriques qui veulent faire en sorte que les concepts pratiques appliqués par les expériences peuvent être partagés, il serait impératif de donner suite aux travaux du séminaire. La GIR est un concept qui s'étend tranquillement, autant au sein des communautés qu'au sein des ministères, puisque petit à petit, les expériences pilotes apportent des résultats qui influencent le Ministère qui doit apporter des ajustements aux politiques, aux normes et règlements ou à ses programmes pour continuer de construire sur les résultats de ce mode de gestion.

Université du Québec à Chicoutimi

Pierre Deschênes

Pierre Deschênes se dit, d'entrée de jeu, frappé par le potentiel humain illimité présent dans chacun des projets. Comment les expériences gèrent-elles le potentiel humain pour créer et développer des modèles de gestion intégrée des ressources qui leur soient propres ?

Un dialogue social est nécessaire pour aller chercher les intérêts communs, divergents, conflictuels afin de bâtir le projet ensemble. Comment créer ce dialogue? À partir des enjeux de chacun qui sont pris en considération pour bâtir des solutions adaptées de consensus en consensus.

Il existe deux éléments importants pour créer ce dialogue social :

- Premièrement la relation de coopération. Pour bâtir un processus rationnel de consensus, il est essentiel de partager l'information. Ensuite, il faut gérer les perceptions pour garder l'équilibre entre la raison et la passion. Finalement, la communication, l'écoute et le respect sont les trois dynamiques de la relation de coopération qui se bâtissent au fil du dialogue.
- Deuxièmement, il faut s'inscrire dans un processus de résolution de problèmes. Les intérêts et les enjeux de chacun sont à la base de la démarche, car les solutions doivent satisfaire les intérêts des membres. La solution trouvée doit servir au bénéfice mutuel de chacun des membres, et ce, même si des concessions doivent être faites de part et d'autre pour atteindre le consensus. Le consensus se fait donc à chacune des phases pour cheminer vers un construit collectif.

Solidarité rurale du Québec

Cherkaoui Ferdous

Pour Solidarité rurale, l'emphase n'est pas mise sur la GIR, mais bien sur les communautés forestières. Dans le contexte de crise, le monde rural est frappé, 150 communautés forestières sont en situation de dévitalisation actuellement au Québec. SRQ recherche des solutions ancrées dans ces communautés.

Les enjeux sont doubles :

- Créer de l'espace pour les solutions des milieux;
- Créer de l'appétit parmi les communautés pour les projets de gestion intégrée du territoire.

On ne part pas de zéro, malgré le fait que les connaissances et les expériences soient isolées chacune de leur côté. La démonstration est faite comme quoi on peut faire autrement pour ancrer les retombées locales. On peut aussi arriver à une meilleure acceptabilité sociale avec des expériences comme celles présentes au séminaire.

Il y a présentement une nouvelle culture forestière qui se met en place dans les communautés dévitalisées et le climat est plus favorable pour pratiquer le business de façon acceptable socialement. Les expériences ont des rendements économiques et sociaux dans un contexte de gestion intégrée du territoire pour les communautés. Il s'agit d'un réservoir d'innovations sociales et d'apprentissages par la connaissance du territoire que les acteurs locaux possèdent. Les initiatives demeurent toutefois très fragiles à cause de leur dépendance aux programmes de financement. Fragiles aussi parce qu'elles sont dépendantes des bénéficiaires de la ressource, isolées et éloignées.

Il y a certains pièges qui peuvent menacer l'avenir de la GIR et, pour les éviter, il faut arrêter de faire de la forêt de proximité des projets pilotes. La démonstration est faite et il faut ouvrir le jeu. Ces projets sont viables s'ils peuvent avoir accès à des ressources forestières viables ou à l'usufruit de celles-ci.

La démarche est à plusieurs niveaux, il y a des convertis à la GIR, mais aussi des communautés. Il y a des gens à convertir malgré la présence d'alliés, dans les ministères entre autres. Il y a aussi ceux qui mettent des barrières, comme le Conseil de l'industrie forestière. De là l'importance de parler d'une voix forte et la création d'un réseau est vue d'un très bon œil de la part de SRQ.

Université du Québec en Outaouais

Jacques L. Boucher

Jacques L. Boucher fait état que les rapports aux pouvoirs publics n'ont pas été beaucoup abordés, à l'exception des derniers panélistes qui l'ont fait. Ces rapports sont essentiels dans la réussite des expériences de gestion intégrée des ressources.

Nous avons des choix collectifs à faire. Il faut passer à une logique de valeur et l'inscrire dans une démarche de réhabilitation de nos forêts. Passer d'un modèle basé sur les subventions et la précarité vers un modèle basé sur une

démarche d'affaires qui se finance en mettant en valeur l'ensemble des valeurs. Le régime doit permettre de capitaliser dans une démarche d'affaires communautaire qui prend en compte la notion de durabilité. Est-ce que la valeur bois doit financer les opérations de gestion intégrée des ressources?

Le retour sur investissement doit considérer les générations futures. Il faudrait, dans une optique de réel développement durable, trouver un moyen de comptabiliser le rendement social des expériences sur les communautés, ainsi que les bénéfices environnementaux afin de prendre en compte toutes les retombées qu'entraîne la pratique de la GIR sur les trois pôles du développement durable. Nous devons trouver le moyen de mettre une valeur sur toutes les ressources de la forêt.

Une démarche doit faire reconnaître à l'État qu'il y a un réel besoin de faire changer les choses afin d'assurer à la population que la forêt sera gérée de la bonne façon, en tenant compte des communautés dans la planification des opérations forestières.

Troisième partie

L'évaluation du séminaire et les suites à donner

Tour de table

Afin de mettre en commun les présentations des expériences et les réactions des panélistes, les animateurs effectuent un dernier tour de table auprès des participants en posant deux questions de base :

- Que retenez-vous du séminaire?
- Quelles perspectives d'avenir entrevoyez-vous?

Voici les réactions et le résumé des commentaires des participants :

Quand on parle de gestion intégrée des ressources, de concertation, d'harmonisation, il ne faut pas oublier que c'est de l'action continue. Il faut partir de la volonté des gens du milieu, ce qui implique un besoin de validation constant et une nécessité d'utiliser des mécanismes de rétroaction pour conserver la mobilisation.

Valérie Laberge

Le plus intéressant, c'est la capacité d'avoir une discussion autour d'intérêts communs dans un contexte où les luttes de pouvoir sont absentes. Il n'y a rien d'acquis pour personne et les situations individuelles des expériences sont précaires. De là l'importance de poursuivre le dialogue.

Jean Bergeron

La variété des expériences et la volonté de faire autrement sont palpables, mais les ressources sont rares. Il est important de tenir le réseau en création plus à jour par l'utilisation des outils de communication.

Pierre Trudel

Il est intéressant d'observer le cheminement fait par la GIR, j'ai l'impression d'assister au passage de l'enfance à l'adolescence des expériences, après une quinzaine années de pratique de gestion intégrée des ressources. La GIR se pratique maintenant autant sur le plan stratégique (ministères, CRÉ) que sur le plan opérationnel (expériences).

Luc Bérard

À qui appartient la forêt? À tous, mais elle est gérée par l'État. Il y a donc un besoin d'aide de la part de l'État dans les parties dégradées. Suggestion : Demandons au Ministère d'aider à former le comité de suivi du séminaire. C'est aussi à nous d'aider l'État à adapter son intervention en répondant mieux aux besoins des milieux. Il nous faut faire reconnaître les modèles de gestion intégrée des ressources puisque nous ne sommes plus à la phase expérimentale.

Yves Lamarche

L'essentiel est de faire émerger les connaissances qui viennent de la pratique. Il ne faut pas perdre les connaissances et le savoir que les expériences possèdent.

Pierre Deschênes

Nous sommes en présence d'une multitude d'expériences qui ne sont pas toutes rendues au même niveau. Il y a une volonté exprimée de faire de la GIR à plus grande échelle de façon mieux concertée. La GIR tourne autour du territoire d'appartenance. Plus l'échelle est grande, plus le sentiment s'effrite. Par contre, chaque province a un réseau provincial sauf le Québec, qui est pourtant reconnu pour sa forêt. Le temps semble donc venu de formaliser un groupe plus officiel avec un défi de trouver les enjeux communs.

Stéphane Turcot

Il y a un besoin exprimé qui semble très clair d'échanger et de trouver une formule aboutissant par la création d'un réseau. SRQ met à la disposition du réseau son portail de la ruralité pour faciliter la diffusion de l'information et l'interaction entre les membres. Le lancement du guide SRQ pour les communautés forestières est prévu et il semble complémentaire aux besoins des expériences. Je suggère de profiter de l'Université rurale québécoise en septembre prochain pour réunir le groupe à nouveau.

Cherkaoui Ferdous

Il faut se donner une stratégie sur ce que devraient être les interventions à court terme pour faire connaître au Ministère les intentions des expériences de gestion intégrée des ressources. Nous devons interpeller le gouvernement par une lettre pour nous inscrire dans la révision du régime forestier avant de nous donner un plan de travail commun.

Raymond Barrette

La proposition d'écrire une lettre au MRNF est pertinente et importante. Le contact avec les expériences sur le terrain est primordial pour le Ministère dans l'orientation de ses objectifs.

Sylvie Bernier

Un projet de loi s'en vient. La prochaine rencontre devrait avoir lieu après la publication de ce projet de loi et le groupe devrait réfléchir à la production éventuelle d'un mémoire collectif.

Luc Bérard

Il faut réussir à implanter l'initiative dans les futurs plans d'aménagement et de développement intégré des ressources et du territoire. Nous devons inviter tout le monde même s'ils n'ont pas de statut officiel reconnu. La réussite s'avérera bonne quand l'aménagement sera vu comme un investissement pour le milieu plutôt qu'une dépense. Les instances gouvernementales peuvent appuyer les expériences, mais le besoin doit être exprimé par la base.

Charles Langlois

Travailler de la base est primordial. Il faut faire attention aux notions relatives aux différentes appellations. Peu importe le vocabulaire (forêt communautaire, forêt de proximité, forêt habitée, forêt communale, forêt modèle, etc.), il faut s'appropriier localement la démarche. Sur le plan politique, si les différentes organisations arrivaient à se fédérer ou à s'organiser, cela donnerait un poids, mais il ne faut pas brûler les étapes.

Jacques L. Boucher

Les expériences prouvent que ça marche. Toutes les initiatives viennent de la base, par la prise en main des milieux qui désirent être plus autonomes et responsables, et ce, malgré le manque de moyens ou d'outils légaux, techniques ou financiers. Il y a un réel besoin de reconnaissance accrue. L'accompagnement par les ministères est important. Il faut que les expériences puissent récolter l'usufruit des ressources qui doivent être aménagées par des intervenants du milieu.

Michel Bouchard

Il serait possible de mieux utiliser les ressources étudiantes. Les besoins sont connexes entre les expériences et les étudiants.

Amélie Girard

Il est important de passer du stade d'individus qui portent la démarche vers un ensemble d'organisations qui la portent. Il est primordial, à l'échelle locale, de s'intégrer dans les schémas d'aménagement des MRC.

Stéphane Charest

Nous avons observé un désir de partager, d'échanger, d'apprendre des autres. Il y a une obligation de montrer que le réseau pourrait donner des outils aux autres milieux moins structurés. Il faut se trouver des enjeux communs.

Nathael Bergeron

Il faut sensibiliser les autres partenaires de la ruralité, soit la FQM et l'UMQ, mais aussi les élus locaux qui ne connaissent pas bien l'occupation du territoire ou la GIR. La gouvernance locale est importante dans la mobilisation et elle joue un rôle d'influence auprès des décideurs.

Benoît Poulin

Synthèse des commentaires

Vincent van Schendel

- Possible concertation pour le prochain projet de loi;
- Diffuser l'information sur les sites SRQ et CQT;
- Faire circuler l'information aux niveaux supérieurs des ministères;
- Participer à des événements;
- Se voir plus ou moins formellement, mais plus fréquemment;
- Intégrer les étudiants et les chercheurs.

Conclusion

Même si les objectifs et les principes sont sensiblement les mêmes, chaque situation est originale. Il serait donc vain de chercher à appliquer des recettes. C'est le territoire, l'histoire, la volonté locale, le dialogue avec les habitants qui doivent conduire le projet. Tous les moyens doivent être mobilisés pour aboutir, en combinant tous les éléments et en travaillant sur le long terme.

La démonstration est faite que la gestion intégrée des ressources peut fonctionner et avoir des retombées économiques, sociales et environnementales lorsque les conditions gagnantes sont réunies. La pertinence de la création d'un réseau d'échange fait l'unanimité et une prochaine rencontre est prévue le 15 septembre 2009, dans le cadre de l'Université rurale québécoise qui se tiendra au Lac-Saint-Jean.

Comité d'organisation et participants au séminaire

Comité d'organisation

Gestion et organisation de l'événement

Nathael Bergeron - Coordinatrice - Groupe des partenaires du développement forestier durable de Charlevoix-Bas-Saguenay.

Logistique de l'événement

Philôme Lafrance - Chargé de projet - Groupe des partenaires du développement forestier durable de Charlevoix-Bas-Saguenay.

Recherche et analyse

Dominique Tremblay - Conseiller au développement territorial - CLD Domaine-du-Roy.

Élaboration de la programmation

Pierre Deschênes - Professeur à l'UQAC et coresponsable du CAP en développement local et régional de l'ARUC-ÉS

Vincent van Schendel - Coordinateur à l'ARUC-ÉS (CAP Habitat communautaire et comité syndical).

Geneviève Shields - Coordinatrice de l'ARUC-ÉS et chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal.

Communications

Jean Bergeron - Agent de développement rural à Petit-Saguenay.

Les participants au séminaire

Animateurs-modérateurs

Pierre Deschênes - Université du Québec à Chicoutimi

Vincent van Schendel - Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

Conférenciers, experts et panélistes

Raymond Barrette - Le Bourdon

Luc Bérard - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Sylvie Bernier - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Michel Bouchard - Agence de gestion intégrée des ressources

Jacques L. Boucher - Université du Québec en Outaouais

Pierre Deschênes - Université du Québec à Chicoutimi

Cherkaoui Ferdous - Solidarité rurale du Québec

Valérie Laberge - Partenaires du développement forestier durable

Yves Lamarche - Forêt de l'Aigle

Charles Langlois - Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

Marc Leblanc - Projet écosystémique de la réserve faunique des Laurentides

Benoît Poulin - Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Yvon Soucy - Maire de la municipalité de Mont-Carmel

Pierre Trudel - Conseil québécois du loisir

Stéphane Turcot - Forêt modèle du Lac-Saint-Jean

Vincent van Schendel - Université du Québec à Montréal

Autres participants

Jean Bergeron - Comité de développement économique Petit-Saguenay

Nathael Bergeron - Coopérative des quatre-temps

Pierre-Emmanuel Chaillon - Groupe des PDFD

Stéphane Charest - Centre local de développement de Charlevoix-Est

Amélie Girard - Étudiante à la maîtrise, Université du Québec en Outaouais

Philôme Lafrance - Groupe des PDFD

Guy Néron - Président, groupe des PDFD

Jean-François Patry - Étudiant à la maîtrise, Université du Québec en Outaouais

Geneviève Shields - Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

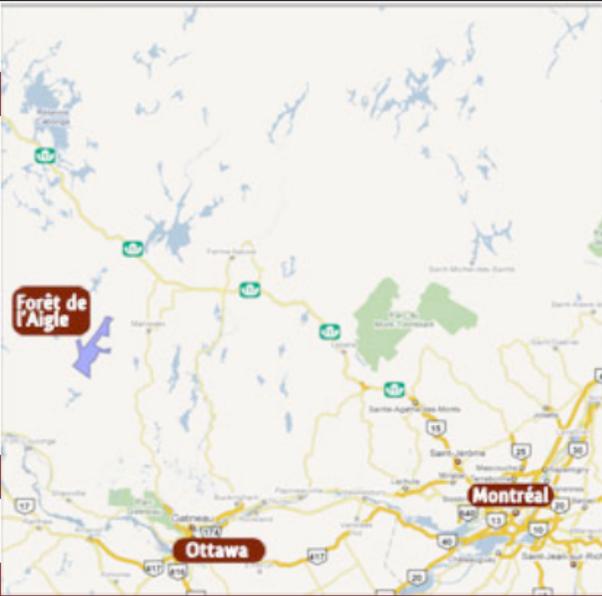
Dominique Tremblay - Centre local de développement Domaine-du-Roy



Annexe 2⁶
Fiches signalétiques

FICHE SIGNALÉTIQUE	
EXPÉRIENCE :	
Agence de gestion intégrée des ressources 1200, Avenue de la Friche Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 5K6 Téléphone : (418) 276-6000 Courriel : agir@cldmaria.qc.ca	
REPRÉSENTANT :	
Michel Bouchard	
ORIGINES :	
Afin d'appliquer les principes de gestion intégrée et dans le but de se doter d'une expertise collective, huit corporations locales de développement de collectivités forestières au nord du Lac-Saint-Jean s'unissent pour mettre sur pied l'Agence de gestion intégrée des ressources en 2000.	
OBJECTIFS :	
<ul style="list-style-type: none">▪ Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources des territoires forestiers. Ce plan est disponible pour chacun des territoires municipaux sous CAAF de la MRC de Maria-Chapdelaine : Girardville, Normandin, Notre-Dame-de-Lorette, le Projet de forêt habitée des aires communes 27-01 et 27-02, Saint-Edmond-les-Plaines et Saint-Thomas-Didyme ;▪ Plan annuel d'aménagement intégré (PAAI) qui consiste à planifier l'aménagement des ressources en tenant compte des potentiels identifiés et des modalités suggérées dans les PDGIR de ces territoires ;▪ Plans de développement écotouristique.	
POUR LE MILIEU :	
<ul style="list-style-type: none">▪ Support pour les corporations locales des collectivités forestières dans leurs opérations ;▪ Évaluation et planification de la gestion intégrée des ressources sur leur territoire ;▪ Permanence de la structure mise en place ;▪ Développement socio-économique par la réalisation de mandats professionnels avec l'expertise développée.	
LOCALISATION :	
Siège social : Dolbeau-Mistassini, dans la MRC de Maria-Chapdelaine au Lac-Saint-Jean. Région administrative : 02 Superficie : 40 000 km ²	

⁶ Les informations contenues dans les fiches signalétiques ont été tirées des documents et sites web des expériences.

<p>FICHE SIGNALÉTIQUE</p>	
<p>EXPÉRIENCE :</p>	
<p>Forêt de l'Aigle</p> <p>Édifice Pierre Moreau 167, rue Lévis Maniwaki, Qc, J9E 1P9</p> <p>Téléphone : 819.449.7111 Sans frais : 1.866.449.7111 Télécopie : 819.449.4111 Site web : www.foretdelaigle.com Courriel : info@foretdelaigle.com</p>	
<p>REPRÉSENTANT :</p>	
<p>Yves Lamarche</p>	
<p>ORIGINES :</p>	<p>En 1982, le Ministère des ressources naturelles (MRN) attribue au territoire de la Forêt de l'Aigle, une protection spéciale et en fait une réserve forestière. Suite à cette nouvelle vocation, le MRN procède à un inventaire forestier des lieux, afin de mieux connaître le territoire. La croissance de l'intérêt du public pour la gestion participative et l'implication des citoyens incitent le MRN à instaurer, en 1996, un projet pilote de Forêt habitée sur le territoire de la Forêt de l'Aigle.</p>
<p>OBJECTIFS :</p>	<p>Harmoniser la conservation et la mise en valeur de l'ensemble des ressources de la Forêt de l'Aigle afin d'intensifier le dynamisme socio-économique local et ce, dans le respect des aspirations de la communauté.</p>
<p>POUR LE MILIEU :</p>	<p>La Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle gère un territoire selon un concept de forêt habitée. Celui-ci implique une approche de gestion multiresources (forêt, faune, récréotourisme et sociale) selon une dynamique régionale et dont les actions profitent aux communautés qui habitent sa périphérie.</p>
<p>LOCALISATION :</p>	<p>Siège social : Maniwaki en Outaouais Région administrative : 07 Superficie : 14 011 ha Située à la frontière de deux MRC du nord-ouest de la région de l'Outaouais. La majeure partie du territoire est incluse dans les limites de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.</p>

FICHE SIGNALÉTIQUE	
EXPÉRIENCE :	
Projet Le Bourdon	
425, rue du Pont Mont-Laurier, Qc, J9L 2R6	
Téléphone : 819.623.5398 Télécopieur : 819.623.7311 Site web : www.notreforet.ca/territoire-projetlebourdon.aspx	
REPRÉSENTANT :	
Raymond Barrette	
ORIGINES :	
<p>Les collectivités forestières de la MRC d'Antoine-Labelle sont confrontées depuis quelques années à un défi de taille : maintenir leurs acquis et assurer leur survie. Dans ce contexte, 19 partenaires se sont unis afin de se battre pour construire dans un environnement contraire. Ils ont adopté une nouvelle approche de développement pour le territoire en favorisant le développement d'activités économiques basées sur les richesses du milieu naturel afin de créer et de maintenir une prospérité sociale.</p>	
OBJECTIFS :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser la capacité de production du territoire dans une perspective d'aménagement forestier durable en respect de la biodiversité à l'échelle du paysage ; ▪ Accroître les retombées économiques relatives aux secteurs forestier et récréotouristique ; ▪ Mettre à la disposition des partenaires du projet et des collectivités forestières de la MRC d'Antoine-Labelle les outils nécessaires pour leur permettre d'être en mesure de réagir face aux enjeux et aux possibilités liés aux ressources du milieu forestier ; ▪ Participer activement à des réseaux nationaux et internationaux d'échange portant sur la gestion forestière durable et le développement des collectivités. 	
POUR LE MILIEU :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du projet modulée selon les échéances relatives à la planification stratégique du territoire forestier public du Québec ; ▪ Développement et dépôt d'une stratégie d'aménagement forestier intégré ; ▪ Élaboration du plan stratégique intégré de mise en valeur durable des ressources et du territoire (PSIM) ; ▪ Déploiement du PSIM. 	
LOCALISATION :	
Siège social : Mont Laurier dans les Hautes-Laurentides. Région administrative : 15 Superficie : 1 068 000 ha	



FICHE SIGNALÉTIQUE	
EXPÉRIENCE :	
Forêt modèle du Lac-Saint-Jean	
1771, rue Amishk Mashteuiatsh, Qc, G0W 2H0	
Téléphone : 418.275.5386 #448 Télécopieur : 418.275.7615 Site web : www.foretmodeledulacsaintjean.ca Courriel : info@foretmodeledulacsaintjean.ca	
REPRÉSENTANT :	
Stéphane Turcot	
ORIGINES :	
Né d'une entente tripartite entre le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy, le projet de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ) s'est développé sous la gouverne à parts égales d'autochtones et de non autochtones, un partenariat unique et innovateur.	
OBJECTIFS :	
Le projet, géré par l'Agence de développement des communautés forestières innu et jeannoise, a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence durables des communautés et de développer une gestion durable et intégrée des ressources du milieu forestier comme outils privilégiés pour les populations qui désirent continuer à vivre de la forêt et adopter, entre autres, un mode de gestion axé sur la foresterie communautaire. Sont toujours présentes les préoccupations d'organiser, recueillir et partager l'information par le réseautage.	
POUR LE MILIEU :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise collective ; ▪ Partenariat intercommunautaire ; ▪ Retombées économiques ; ▪ Concertation ; ▪ Intérêts, savoirs et fierté ; ▪ Conservation de l'environnement. 	
LOCALISATION :	
Siège social : Mashteuiatsh au Lac-Saint-Jean Région administrative : 02 Superficie : 1 254 275 ha Située à l'ouest du Lac-Saint-Jean, région du Saguenay-Lac-St-Jean, sur le Nitassinan (territoire ancestral).	



FICHE SIGNALÉTIQUE

EXPÉRIENCE :

Projet d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune

Téléphone : 418.627.8246

Site web :

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique-laurentides.jsp



REPRÉSENTANT :

Marc Leblanc

ORIGINES :

En 2006, dans la foulée des actions visant à implanter l'aménagement écosystémique en forêt publique, un projet pilote a été mis en œuvre dans la réserve faunique des Laurentides. Ce projet est mené par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

OBJECTIFS :

- Tester la faisabilité de l'aménagement écosystémique en vue d'une application sur tout le territoire québécois ;
- Développer et tester des outils de mise en œuvre de l'aménagement écosystémique ;
- Développer une approche en matière d'acceptabilité sociale ;
- Faire des recommandations au Ministre des ressources naturelles et de la faune sur la stratégie d'aménagement écosystémique à employer et qui aura fait l'objet d'un large consensus à la Table des partenaires ;
- Au terme du projet, appliquer la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides.

POUR LE MILIEU :

- Aménagement forestier et santé des forêts ;
- Faune aquatique et terrestre ;
- Récréation et utilisation du territoire ;
- Accès au territoire ;
- Eau et sols ;
- Parcs nationaux ;
- Prise en compte des droits et des intérêts des Premières Nations ;
- Biodiversité.

LOCALISATION :

La réserve faunique des Laurentides se trouve à environ 80 km au nord de la ville de Québec entre les régions de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Régions administratives : 02 et 03

Superficie : 7 860 km²

FICHE SIGNALÉTIQUE	
EXPÉRIENCE :	
<p>La forêt communale de Mont-Carmel</p> <p>22, rue de la Fabrique Mont-Carmel, Qc, G0L 1W0</p> <p>Téléphone : 418.498.2050 Télécopieur : 418.498.2522 Site web : www.mont-carmel.ca Courriel : direction@mont-carmel.ca</p>	
REPRÉSENTANT :	
<p>Yvon Soucy</p>	<p>Suite à l'obtention d'un projet de Laboratoire rural par le Ministère des affaires municipales et des régions et à l'octroi d'un Contrat d'aménagement forestier (CtAF) par le Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF), la municipalité de Mont-Carmel a entrepris d'intégrer la gestion des différents usages sur une partie de son territoire situé en terres publiques. Le constat qui prévalait au moment du dépôt du projet était le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Crise forestière d'envergure ; ▪ Fermeture de l'usine de sciage du village et perte d'un moteur économique ; ▪ Demande de transfert du CAAF de cette usine vers une celle d'une autre région ; ▪ Quasi-abandon de la pourvoirie à droits exclusifs située sur le territoire de la municipalité.
ORIGINES :	
OBJECTIFS :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concrétiser le passage d'un outil de développement socio-économique qui était une usine à un autre qui est un territoire. Le territoire ciblé : la pourvoirie de la Baronnie de Kamouraska ; ▪ Adopter une approche de gestion comparable au modèle français de la forêt communale ; ▪ Compter sur l'expertise du MRNF pour supporter la municipalité dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; ▪ Développer la gestion intégrée des ressources. 	
POUR LE MILIEU :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de 2 400 m³ solides de produits forestiers ; ▪ Réalisation des travaux d'aménagement ; ▪ Réalisation des travaux de récolte pour les autres bénéficiaires de CAAD sur les zones d'intervention de la municipalité afin d'intégrer le plus possible les travaux ; ▪ Obtention auprès du MRNF d'un droit annuel pour la récolte d'environ 225 tonnes de biomasse forestière pour le projet de chaufferie municipale et le développement d'une expertise en la matière ; ▪ Réalisations de travaux écosystémiques. 	
LOCALISATION :	
<p>Siège social : Municipalité de Mont-Carmel, située dans le MRC du Kamouraska au Bas-Saint-Laurent. Région administrative : 01 Superficie : 68 km²</p>	

FICHE SIGNALÉTIQUE	
EXPÉRIENCE :	
<p>Groupe des partenaires pour le développement forestier durable (PDFD) des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay</p> <p>6 rue Desbiens Clermont, Qc, G4A 1B9</p> <p>Courriel : cqtnbergeron@coop4temps.com cqtvlaberge@royaume.com</p>	
REPRÉSENTANTES :	
Valérie Laberge et Nathaël Bergeron	
ORIGINES :	
<p>Depuis plusieurs années, les communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay sont aux prises avec de nombreux défis à relever sur leur territoire, lequel est partagé entre deux régions administratives : la région 02 (Saguenay-Lac-St-Jean) et la 03 (Capitale-Nationale). Afin d'élaborer des stratégies qui permettraient la mise en œuvre d'actions concrètes sur ce territoire et de mettre en valeur la forêt du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Est de Charlevoix et du Bas-Saguenay, les intervenants du milieu forestier de ce territoire ont formé, en 2003, le Groupe des PDFD.</p>	
OBJECTIFS :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en valeur du territoire forestier et au développement d'outils et de mesures d'aménagement adaptées à l'état et la composition des forêts de notre territoire et aux collectivités qui en dépendent ; ▪ Améliorer la condition du réseau routier forestier ; ▪ Réhabiliter la forêt mixte vers le plein potentiel offert par les qualités de station du domaine de la sapinière à bouleau jaune de l'Est ; ▪ Miser sur les opportunités offertes par une forêt habitée, située à proximité des usines de transformation afin de mettre en œuvre des projets de sylviculture intensive ; ▪ Soutenir les projets relatifs aux principes de la forêt habitée ; ▪ Permettre à tous les intervenants du milieu forestier de participer aux orientations de développement du territoire forestier. 	
POUR LE MILIEU :	
<p>Une mise en valeur de la sapinière à bouleau jaune de l'Est de Charlevoix et du Bas-Saguenay selon une optique de gestion intégrée. Une opportunité de travailler différemment selon l'approche de gestion du territoire en misant sur ce que chaque partie impliquée peut apporter, que ce soit au sujet des problématiques forestières, environnementales, économiques ou sociales, de façon à développer un modèle de gestion adapté à la forêt mixte et axé sur le partenariat.</p>	
LOCALISATION :	
<p>Siège social : Clermont, dans la MRC de Charlevoix-Est et dans la région de la Capitale Nationale Régions administratives : 02 et 03. Superficie : 83 007 ha</p>	



Annexe 3
Programmation

**Séminaire sur le partage d'expériences québécoises
sur la gestion intégrée de la forêt
12 et 13 février 2009
Région de Charlevoix - Auberge Au Petit Berger**

Le Chantier d'activités partenariales (CAP) en développement local et régional de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) en économie sociale et les partenaires du développement forestier durable (PDFD) de Charlevoix/Bas-Saguenay vous ont invités à participer à un séminaire sur la gestion intégrée de la forêt.

Les organisateurs (voir l'annexe 1) de cette rencontre sont conscients que l'émergence de nouvelles formes de gestion et d'utilisation de la forêt a donné naissance à des expériences originales de gestion intégrée de la forêt québécoise. Celles-ci ont suscité des études importantes liées à ces expériences. Ils veulent inscrire le séminaire dans cette mouvance pour approfondir les liens qui peuvent se tisser entre ces expériences, ces chercheurs, ces partenaires d'organismes impliqués dans les champs du développement durable, de l'économie sociale et autres.

Objectifs

Le séminaire se veut un moment :

- o de partage des connaissances sur l'émergence des différentes expériences de gestion intégrée de la forêt,
- o d'identification des enjeux et perspectives d'avenir
- o de création éventuelle d'un réseau d'échange et d'étude sur les pratiques de gestion intégrée de la forêt québécoise.

Démarche

Le séminaire se déroulera en quatre temps :

- 1- Présentation de quelques expériences de gestion intégrée de la forêt (jeudi 12 février PM)
- 2- Panel de chercheurs ayant étudié les expériences québécoises de gestion intégrée de la forêt (vendredi 13 AM)
- 3- Panel de réseaux nationaux impliqués dans le développement d'initiatives collectives (vendredi 13 AM)
- 4- Synthèse et perspectives (Vendredi 13 PM)

Un compte-rendu du séminaire sera produit et sera acheminé ultérieurement aux participants-es.

Le programme du séminaire

Pour créer un dialogue autour de ces deux grandes interrogations, nous vous proposons un programme en quatre moments :

Judi le 12 février

- **Premier moment (13 h 30 à 18 h 30 : voir le déroulement en annexe 2) : Le partage des connaissances, issues de leur pratique, par les expériences sollicitées pour participer au séminaire :**
 - Groupe des Partenaires du développement forestier durable Charlevoix-Bas-Saguenay
 - Forêt modèle du Lac-Saint-Jean
 - Agence de gestion intégrée des ressources
 - La communauté algonquine de Kitcisakik
 - La Forêt communale du Mont-Carmel
 - Corporation de la Forêt de l'Aigle
 - Le projet écosystémique de la réserve faunique des Laurentides
 - Le projet Le Bourdon à Mont-Laurier

N.B. : La soirée sera consacrée à des rencontres informelles. Elle permettra également à l'équipe d'animation de tenir une brève rencontre préparatoire des panels du vendredi avec les professeurs universitaires et les représentants d'organismes nationaux impliqués dans le développement d'initiatives collectives.

Vendredi le 13 février

- **Deuxième moment (le 13 février de 8h30 à 10h15). Un panel alimenté par les réflexions de chercheurs universitaires sur les expériences de gestion intégrée de la forêt québécoise :**
 - Hugo Asselin, professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et titulaire de la Chaire du Canada sur la foresterie autochtone
 - Jacques Boucher, professeur à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et responsable du projet de recherche concertée portant sur les changements des politiques forestières et la reconfiguration des acteurs dans l'utilisation et la gestion de la forêt
 - Pierre Deschênes, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et associé aux travaux des partenaires du développement forestier durable (PDFD) de Charlevoix/Bas-Saguenay et du laboratoire rural sur la gestion intégrée de la forêt des régions de Charlevoix et Bas-Saguenay
- **Troisième moment (le 13 février de 10h30 à 12h00). Un panel de réseaux nationaux impliqués dans le développement d'initiatives collectives :**
 - Charles Guindon, Chantier de l'économie sociale
 - Pierre Trudel, Conseil québécois du Loisir
 - Cherkaoui Ferdous, Solidarité rurale
 - *(invité à confirmer)*, Fédération des municipalités du Québec
 - Sylvie Bernier, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 - *(invité à confirmer)*, Centrale des syndicats nationaux
- **Quatrième moment (le 13 février de 13h00 à 15h00). Plénière : synthèse, défis et perspectives. Pertinence d'un réseau d'échange**

Cette plénière va nous permettre de faire le point sur les acquis du séminaire et ouvrir la voie à de futures collaborations, comme celle de la création d'un réseau.

- **Mot de la fin**